

personnalité. Personne n'ignore le rôle que doit assumer le parrain d'un bill d'intérêt privé. Quelqu'un doit diriger l'étude du projet de loi au cours des étapes qu'il doit franchir à la Chambre des communes. Qu'on me croie ou non, je me suis assuré que le projet était nécessaire et juste. Je n'oserais insulter le Parlement en présentant un bill avec l'arrière-pensée de demander plus pour obtenir moins... la moitié peut-être. Aucun membre du Parlement n'accomplit ainsi ses fonctions parlementaires.

M. GREEN: Je n'ai rien insinué de tel.

M. APPLEWHAITE: J'en suis heureux. D'ailleurs, je ne croyais pas qu'il en fut ainsi.

Pour revenir au capital autorisé, on sait que la société a émis toutes les actions de capital qu'elle avait le droit d'offrir au public. On a affirmé que par le passé la société n'avait pas établi ses prévisions avec exactitude et que, de fait, elle n'avait pas dépensé tout l'argent qu'elle prévoyait. Qu'il me soit permis de donner lecture d'une phrase tirée du discours prononcé en 1947 par le parrain du dernier projet de loi concernant la *British Columbia Telephone Company*, soit en 1947. Il s'agissait de porter le capital de onze à vingt-cinq millions. Il a dit: "La majoration de capital de 11 à 25 millions est jugée nécessaire pour faire face aux besoins financiers des cinq prochaines années." C'était le 15 avril 1947. Les prévisions étaient assez justes, en effet avant que le Parlement proroge et qu'on ait présenté les demandes nécessaires à la Commission des transports, on ne pourra utiliser que l'an prochain les capitaux dont nous autorisons l'émission. De 1947 à 1952, cinq ans se sont écoulés, soit précisément la période prévue par la dernière demande de ce genre.

Faut-il exiger que la société assure de nouveaux services et prenne de l'ampleur tout en lui refusant l'autorisation de recueillir des capitaux et de se maintenir en activité au sein d'une économie en plein essor?

Tel n'est pas à mon avis le rôle que doit jouer le Parlement. La société a besoin de majorer le montant de son capital nominal. Elle doit obtenir cette permission dès maintenant car il lui faut élaborer des projets précis et prendre des engagements définis; sinon l'expansion s'effectuera au hasard et par bribes et cela en pleine période de prospérité en Colombie-Britannique.

Je prie donc le Comité d'approuver l'article dans sa teneur primitive puisque les prévisions de la société se fondent sur des faits établis et sur de saines conceptions économiques et que nul argument n'est venu en ébranler la solidité.

M. McIVOR: Je serai bref. Je crois comprendre que la Colombie-Britannique cherche à étendre ses services téléphoniques. Ce sont des citoyens à faible revenu qui vont recourir à ces services. Le projet d'amendement prévoit que les intéressés pourront se présenter de nouveau ici. Je pose donc à M. Applewhaite la question suivante: combien coûte respectivement à la ville de Vancouver et à la *British Columbia Telephone Company* l'envoi de délégations à Ottawa? Ces délégués, si je ne m'abuse, ne se contentent pas d'un dollar dix cents l'heure. Ils touchent de forts cachets. De plus, nos délibérations coûtent cher au gouvernement. Je n'ai aucun préjugé, mais je vais y regarder à deux fois avant de voter en faveur de l'amendement. M. Applewhaite, pourriez-vous nous dire combien coûtent ces délégations elles-mêmes et quels frais le gouvernement devra assumer s'il nous faut nous présenter de nouveau ici dans cinq ans?

M. APPLEWHAITE: J'ai fait des recherches à cet égard, mais les renseignements mis à ma disposition sont trop imprécis pour être utiles au Comité. Je ne voudrais pas consigner au compte rendu des chiffres qui ne seraient à vrai dire que de vagues approximations.

Le VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Vous pourriez peut-être employer le mot "considérable".

M. MACINNIS: Monsieur le président, j'appuie la proposition d'amendement de M. Green. Je serai bref car, à mon sens, il a présenté des motifs valables et suffisants d'adopter le montant dont il vient d'être question. Avant de présenter d'autres